

Promultis

La solution **Maintien
de Revenus**
des Travaill
eurs
indépendants



Vous êtes **travailleur indépendant**, à votre compte ou gérant majoritaire et vous devez faire face en toutes situations.

Un accident, un arrêt de travail, voire un décès et tout ce que vous avez construit au fil du temps est mis en péril. Puisque tout peut arriver, il est important d'être protégé sur le plan financier.

Promultis vous aide à mettre votre avenir et votre famille à l'abri du besoin.

Découvrez le contrat **Promultis** et ses avantages

- **Une protection sur mesure** spécifiquement conçue pour les travailleurs indépendants avec des options modulables selon vos besoins ;
- **Une garantie spécialement tarifée** pour les gérants majoritaires et les travailleurs non salariés ;
- **Des prestations et cotisations qui évoluent** afin de maintenir votre pouvoir d'achat, et aussi en fonction de l'âge ;
- **Une prise en compte des dividendes** dans la détermination du revenu pour le gérant majoritaire ;
- **La possibilité de garantir les frais professionnels ;**
- **Une adhésion possible du conjoint collaborateur ;**
- **Une réduction tarifaire** pour les créateurs et les repreneurs d'entreprises.

Moins d'impôts

Promultis bénéficie des avantages de la loi Madelin : vos cotisations sont déductibles, dans la limite du plafond autorisé.

Mutuelle partenaire de



Promultis pour protéger :

Votre famille

En cas de décès, quelle qu'en soit la cause, le bénéficiaire que vous avez désigné perçoit un capital jusqu'à **1 000 000 €** lui permettant de faire face à l'avenir.

Le + Promultis

S'il s'agit d'un accident, le capital perçu par votre bénéficiaire est doublé.

Votre conjoint

En cas de décès, **Promultis** verse une rente à votre conjoint pendant 5 ans ou bien pour toute sa vie (conjoint, concubin ou partenaire).

Vos enfants

Si vous disparaissiez, la rente éducation **Promultis** leur permet de poursuivre leurs études en toute sérénité jusqu'à 25 ans.

Le + Promultis

La rente versée à chaque enfant bénéficiaire progresse avec les années : le montant choisi avant 12 ans augmente de :
+ 50 % entre 12 et 17 ans
+ 100 % à partir de 18 ans si l'enfant poursuit ses études.

Vous-même

En cas de perte totale et irréversible de votre autonomie, quelle qu'en soit la cause, vous percevez un capital jusqu'à **1 000 000 €** (doublé en cas d'accident), qui vous permettra, par exemple, d'aménager votre domicile en fonction de votre handicap.

Le + Promultis

En cas de survenance d'une maladie grave, vous percevez par avance 30 % du capital prévu en cas de décès (limité à 15 000 €).

Votre revenu

Les prestations versées par votre régime obligatoire sont souvent insuffisantes, voire inexistantes en cas d'arrêt de travail.

Promultis permet le maintien de votre revenu en vous versant des **indemnités journalières jusqu'à 320 €** par jour pendant 3 ans. Et si cet arrêt de travail dépasse 90 jours, vous êtes **exonéré du paiement de vos cotisations**.

Le + Promultis

À la suite d'un arrêt de travail, si vous êtes déclaré en incapacité permanente, une rente prend le relais des indemnités journalières et vous assure un revenu pouvant atteindre 9 600 € par mois jusqu'à votre retraite.

Votre entreprise

La garantie des frais professionnels vous permet de percevoir en cas d'arrêt de travail des indemnités supplémentaires, pour faire face à vos charges fixes, jusqu'à 200 € par jour pendant 1 an.

● Adhésion avant 60 ans





Venez découvrir Promultis dans l'une de nos agences :

Beaurepaire

5, rue Gambetta
04 74 79 03 42

Bourgoin-Jallieu

53, rue de la République
04 74 28 04 40

Briançon

C. Cial « Grand' Boucle »
04 92 21 25 20

Fontaine

118, av. du Vercors
04 76 27 50 62

Gap

Place Grenette
04 92 51 38 78

Grenoble

- 12, av. Alsace Lorraine
04 76 46 23 10
- 226, cours de la Libération
04 76 33 93 93

La Mure

24, rue du Breuil
04 76 30 92 64

Manosque

(ouverture courant 2009)

Roussillon

83, av. Gabriel Péri
04 74 86 10 08

Saint-Marcellin

26, pl. du Champ de Mars
04 76 64 06 09

Saint-Martin d'Hères

118, av. Ambroise Croizat
04 76 44 84 27

Vienne

44, cours Romestang
04 74 85 03 35

Villefontaine

5, allée Pierre Bérégovoy
04 74 96 69 78

Villeurbanne

37, rue Paul Verlaine
04 37 43 14 81

Voiron

13, av. L et J. Tardy
04 76 65 84 21

Siège social - ADREA Mutuelle Alpes Dauphiné

226, cours de la Libération - 38069 Grenoble Cedex 2 - Tél. 04 76 33 93 93



www.adrea-alpesdauphine.fr

